



Environ deux cents mineurs débarquent chaque année, seuls, en France. Ils ont fui des pays en guerre pour échapper à la mort ou à la prison. Ils cherchent dans l'Hexagone la paix et la sécurité. Ils y trouvent la guerre des papiers. Un imbroglio juridique qui les dépasse et les conduit parfois à la rue. En 1999, l'Etat devrait enfin créer une structure d'accueil adaptée. Mais qui ne concernera qu'une poignée d'entre eux...

France, terre d'errance

<< J'ai d'abord pris un bus, on a roulé pendant dix jours. Puis j'ai embarqué dans un avion. Je ne savais pas où j'allais. Maintenant, je suis en France et je veux y rester parce qu'il y a la paix. >> Sa fuite de la Sierra Leone, Ousmane, un copain de Karim, n'aime pas la raconter. Ce souvenir le ramène à la guerre qui a tué ses parents quand il avait 15 ans. Aujourd'hui, il veut penser à son avenir, suspendu à l'attente des papiers. Logé depuis un an dans le foyer de réfugiés de Créteil, il doit s'assumer comme un grand. Personne pour lui faire sa cuisine, le rassurer dans ses nuits d'insomnie... S'il joue les braves, << après ce que j'ai vécu, je peux surmonter tous les obstacles >>, dès qu'il est seul dans sa chambre, il reporte sa tendresse sur son ours en peluche.

► LIRE LA SUITE...



Il vient d'avoir 18 ans, traîne au McDo avec ses copains de lycée, porte des Nike, des fringues de marque et un portable. Karim a tout de l'ado ordinaire, sauf qu'il a des soucis d'adulte. Depuis 1992, son pays, la Sierra Leone, est déchiré par une guerre civile. Qui a réduit en miettes son destin d'enfant issu d'une famille aisée. Pris entre les tirs des rebelles et de l'armée, sa mère et son grand frère ont été tués. Lui, alors qu'il n'a pas encore 15 ans, est condamné à mort pour avoir livré des informations au Front révolutionnaire uni. Son père parvient à le faire échapper de prison et le cache jusqu'à ce qu'un oncle le mette dans un avion. Il y a trois ans, avec son cousin âgé de 17 ans, il atterrit à Roissy. Après un séjour en zone d'attente, les deux Sierra-Léonais sont orientés vers le foyer de l'association France Terre d'asile (FTDA) à Créteil. Pour leur première sortie à Paris, ils s'offrent un shopping sur les Champs-Élysées. « J'avais froid, je voulais acheter des habits. On avait 6000 dollars. Tout nous semblait cher mais nous croyions que c'était le seul marché de la ville... » Aujourd'hui, son pécule n'est plus qu'un vieux souvenir. Karim a appris à ne pas dilapider son argent. Il touche 1 300 francs par mois oc-

troyés par FTDA pour sa nourriture, ses vêtements et ses loisirs. S'il continue à soigner son apparence, il fait ses courses dans les quartiers populaires, à Barbès ou aux puces de Clignancourt. Sa famille riche, il a fini par en faire son deuil : « J'ai vu une psychologue pendant deux ans qui m'a aidé à ne plus focaliser sur eux. » Karim doit mettre toute sa capacité d'adaptation au service de sa nouvelle vie. Il maîtrise bien le français, se sent comme chez lui à Créteil. Il a également eu le temps de prendre conscience qu'il est en sursis. A 18 ans, il ne peut rien prévoir, rien construire. Pas même une amitié durable. « Je me fais des amis, des frères, au foyer, puis je les regarde s'en aller, c'est dur. » Les déboutés du droit d'asile partent tenter leur chance dans d'autres pays ou entrent en clandestinité. Certains, munis de papiers comme le cousin de Karim désormais installé à Lyon, peuvent enfin commencer à penser à long terme. Karim, lui, attend toujours le verdict de l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Tant que le statut de réfugié ne lui est pas octroyé, il n'a pas le droit de travailler. Or, l'étude d'un dossier de demandeur d'asile peut durer quelques années... Fatigué de vivoter au jour le jour, il n'a qu'une idée fixe : obtenir ses pa-

piers. « J'en ai besoin pour pouvoir commencer à envisager un avenir. J'ai sauvé ma peau, maintenant il faut que je sauve ma vie. » Comme Karim, tous les ans, des mineurs débarquent sans tuteur légal, sur notre territoire. 87 % sont des garçons et, si deux tiers d'entre eux ont 17 ans et plus, certains avouent en avoir 6, à peine... Venus d'Asie, d'Afrique ou d'Europe, ils ont fui des conflits armés. Pousés dans des avions par des parents ou des amis, accompagnés par des passeurs, ils sont abandonnés au cours d'une escale ou, au mieux, à destination. Beaucoup ne parlent pas le français, n'ont pas d'argent et ne savent même pas dans quel pays ils atterrissent. Légalement, la France est censée s'occuper de ces gamins, comme elle se charge de n'importe quel mineur dont la famille n'assure plus la protection. Mais sans doute parce qu'il s'agit d'un « épiphénomène » complexe, les instances concernées se renvoient sans cesse le « mineur isolé demandeur d'asile », jonglant allègrement avec la loi. L'Aide sociale à l'enfance (ASE), financée par les conseils

SUITE ►

◀ RETOUR



généraux, décline tant que possible sa responsabilité. « Ces enfants ne dépendent pas de nos services puisqu'ils sont demandeurs d'asile, leur cas est du ressort de l'Etat », certifie M^{me} Canals, sous-directrice des actions familiales et éducatives à la Dass (Direction des affaires sociales et sanitaires) dont dépend l'ASE. L'Etat, lui, préfère les cataloguer « mineurs isolés », qui relèvent alors des services et du budget des départements. Bref, personne ne veut payer. Le jeune, devenu balle dans une partie de ping-pong juridico-administrative, poursuit son parcours du combattant dans la guerre des papiers. Vivre en paix, ça se paie, il va l'apprendre.

L'attente à Roissy

Pour la plupart de ces enfants exilés, l'accueil en terre d'asile commence par un séjour en zone d'attente à Roissy. Le ministère de l'Intérieur réserve un étage de l'hôtel Ibis pour y loger les réfugiés, le temps d'étudier leur cas et de délivrer ou non le titre d'admission sur le territoire. Ce séjour peut durer quatre jours avec pour seule distraction le ballet des avions qui décollent et atterrissent.

Pourtant la convention internationale relative aux droits des enfants précise que « nul ne peut être privé de liberté de façon illégale ou arbitraire »... D'après cette même convention, il est interdit de les renvoyer. Mais les textes ne valent que si quelqu'un veille à leur application. Et la Diccilec (Direction centrale de contrôle de l'immigration et de lutte contre l'emploi des clandestins) qui gère l'endroit, n'aime pas trop les observateurs extérieurs dans cette zone internationale pudiquement appelée « d'attente », mais souvent perçue comme une zone de non-droit. Pour ces gamins dénués de représentant légal, ce n'est que le début de l'imbroglio.

Depuis vingt ans, quand les services de la Diccilec délivraient le sauf-conduit, les jeunes étaient adressés au foyer de FTDA, à Créteil. Or ce centre, d'une capacité de trois cents personnes, est destiné aux adultes et aux familles. Il n'a pas l'agrément pour accueillir des enfants ou des adolescents. Seulement, le prix de la journée n'est que de 150 francs. Si l'enfant avait été placé dans un foyer de l'ASE, il aurait coûté au minimum le double... Alors les juges passaient outre et signaient des dé-

rogations pour que les jeunes soient tout de même accueillis. Tout le monde s'accordait donc à trouver satisfaisante cette solution d'urgence... Jusqu'au jour où un homme n'a plus voulu marcher sur le fil de la légalité. « En octobre 1997, nous avons reçu six Sierra-Léonais mineurs qui, après dix jours, ont disparu, explique Pierre Henry, directeur de France Terre d'asile depuis janvier 1997. Ont-elles rejoint des membres de la famille dans un autre pays ou un réseau de prostitution ? Nous n'avons aucun moyen de le savoir. Après cela, je n'ai plus voulu prendre la responsabilité de masquer un trou noir de la législation. Faute de personnel capable d'assurer la sécurité de ces enfants, j'ai décidé de refuser d'accueillir de nouveaux mineurs à Créteil. Pour qu'enfin l'Etat prenne ses responsabilités et crée une structure adaptée. Il ne faut plus que ces gamins mûrissent dans une tour de Babel en attendant la décision de l'Ofpra. » Depuis ce coup de poing sur la table, l'Aide sociale à l'enfance place les « isolés » dans des foyers destinés aux jeunes en rupture avec la société, dans des hôtels bon marché où le gamin est livré à lui-même avec 350 francs

SUITE ►

◀ RETOUR

Ousmane a le regard trop sombre pour son âge et un air constamment désabusé.

Il garde pourtant la foi. « Mes amis du foyer, Karim et Abdel, ne croient plus en Dieu. Ils considèrent avoir trop souffert. Moi, je pense que s'il m'a mis sur terre pour souffrir, il y a une raison. »

Après avoir changé de pays, de langue, de futur, la prière reste son seul lien avec sa vie d'avant et sa famille disparue.



[SUITE ►](#)

[◀ RETOUR](#)



par semaine, ou en famille d'accueil. Une vingtaine de gosses résident encore à Créteil. Ils sont scolarisés en accord avec l'académie du Val-de-Marne qui se charge de les intégrer dans des collèges, des lycées ou des classes spécialisées pour apprendre le français. En cas de besoin, on les oriente vers des médecins ou des psychologues. Mais aucun éducateur spécialisé ne s'occupe d'eux. « J'ai une grosse inquiétude sur le suivi socio-éducatif de ces jeunes, confie Luc Delbreil, responsable du centre. Les problèmes liés à l'adolescence ne sont jamais pris en compte. » Mais cet endroit a le mérite de leur offrir l'assistance juridique nécessaire à une demande d'asile politique. Monter un dossier en vue de l'entretien avec les officiers de l'Ofpra requiert une connaissance approfondie du statut de réfugié. FTDA emploie essentiellement des juristes spécialistes en la matière.

Un vide juridique

Tout réfugié connaît l'attente. Pour le mineur, elle est multiple. En effet, l'Ofpra n'autorise pas les moins de 18 ans dépourvus de tuteur à déposer un dossier. Beaucoup devront donc

commencer par attendre, faute de représentant légal, leur majorité. Ce délai pose le problème de la mémoire pour des enfants ayant vécu des expériences traumatisantes, scènes de torture, massacres, assassinats de proches, viols... Emile est rwandais. A 15 ans, il a fui son pays avec sa sœur de 13 ans. Après un an passé en France, il ne pense qu'à oublier. Il entame sa seconde, elle est en troisième. A l'école, ils ne parlent pas de leur histoire. Au foyer, Emile s'enferme dans sa chambre aux murs blancs « pour faire le vide. J'ai déjà fait une croix sur mon pays, je veux maintenant l'effacer de ma tête ». Pourtant, à sa majorité, il lui faudra raconter son passé en détail et convaincre du danger qu'il court s'il retourne au pays.

Prévue par le code civil, la protection des « mineurs isolés » par un tuteur devrait pourtant leur permettre d'échapper à cette attente. « Pour nous, il est évident qu'il faut entendre ces enfants le plus tôt possible, explique M^{me} Horbette, secrétaire générale de l'Ofpra. L'assistance d'un tuteur est indispensable. Or, ils sont rarement mis sous tutelle. Les juges de tutelle refusent de statuer, arguant soit de

leur incompetence face à des étrangers en situation irrégulière, soit de l'incertitude quant à la disparition des parents, ce qui est effectivement difficile à prouver en plein conflit. Ces dossiers compliqués embarrassent tout le monde... » Et si certains juges prononcent une « ordonnance de placement provisoire », désignant le directeur du centre d'accueil comme représentant légal pour faciliter les démarches, d'autres craignent de nommer un tuteur. Décision qui, à leurs yeux, équivaut à une démarche de naturalisation.

Ex-juge pour enfants, M^{me} Horbette déplore cet accueil aléatoire. « Ces jeunes ont avant tout besoin d'une prise en charge psychologique pour reconstruire leur histoire. Nous entendons parfois des récits décousus et parcellaires. Le mineur a une telle crainte de ne pas être cru qu'il tait des choses, en dit moins ou au contraire en rajoute. » Difficile pour un rescapé de devoir raconter, plus dur encore de voir mis en doute tout ce qui est dit. A commencer par son âge. Pour les « grands mineurs », il n'est pas rare que l'ASE exige des preuves. Le parquet ou le juge des enfants ordonne alors une radiographie des os de la

[SUITE ►](#)[◀ RETOUR](#)



Le foyer de l'association France Terre d'asile à Créteil : une capacité de 300 lits destinés avant tout aux adultes et aux familles des réfugiés. En fait, une structure inadaptée pour des mineurs. Aujourd'hui l'Etat, alerté par la Coordination des réfugiés, accepte de financer un centre d'accueil spécialisé.

[SUITE ►](#)

[◀ RETOUR](#)



main, censée déterminer leur âge. Un procédé de plus en plus décrié par les instances médicales, puisque les études de référence sont établies sur des enfants américains ou européens de l'Ouest dont le développement osseux diffère de celui d'un Africain. Une science inexacte qui peut avoir de sérieuses répercussions.

Une structure d'accueil en 1999 ?

Modeste, un Zaïrois de 16 ans, s'est vu récemment déclaré majeur. « Ma mère m'avait pourtant dit que j'étais né le 13 décembre 1982 ! » Il raconte son histoire entrecoupée de longs silences. Toute sa famille a été assassinée un jour où il était parti à la pêche. Arrivé en France caché dans les soutes d'un bateau, il croise un SDF qui le prend sous son aile. Ensemble, ils partent à Paris. Là, il fait la manche, dort dans les gares ou dans des accueils de nuit. Un jour, il rencontre un homme qui, étonné de son jeune âge, finit, après avoir entendu son histoire, par l'orienter sur FTDA. Placé sous la protection de l'ASE, il se retrouve dans un foyer puis dans un hôtel où il n'a le droit de recevoir personne. « Dans cette chambre, je passe ma vie à cogiter, à manger et à dormir. Parfois, j'ai envie de retourner à ma vie de SDF parce que, même si c'est dur, au moins on n'est pas seul. » C'est peut-être ce qui risque de lui arriver. Jugé ma-

jeur au vu de ses cartilages mais mineur pour l'état civil, il ne rentre plus dans aucune case permettant l'accès à une protection. Reste la rue... Un « terminus » où descendent beaucoup de ces ados sans papiers. Jusqu'à quand ? En juillet dernier, saisie par la Coordination des réfugiés réunissant cinq associations (la Cimade, FTDA, la Croix-Rouge, le Secours catholique et le Service social d'aide aux émigrants), la Commission consultative nationale des droits de l'homme a appuyé une requête pour que l'Etat assume enfin ses engagements. Premier à réagir, le ministère des Affaires sociales planche sur une solution honorable. « Nous travaillons sur ce sujet depuis le mois de décembre, explique Anne Bisson, chef du Bureau des réfugiés à la direction de la population et des migrations. A cette époque, nous nous sommes retrouvés face à un flux important d'enfants que nous ne savions plus où mettre. Nous avons donc envisagé de financer un centre d'accueil spécialement pour ces jeunes. » Un établissement de soixante places devrait ouvrir en 1999. Les mineurs pourront y trouver une assistance éducative, psychologique et juridique. Peut-être même retrouver des parents grâce à un service de recherche de filiation. Un « projet pilote » qui devrait provoquer une réflexion sur l'accueil des mineurs étrangers en général. Car l'absence de structures adaptées touche

une population beaucoup plus large. A Marseille, l'association Jeunes Errants, créée par un juge des enfants, s'occupe de gamins des rues qui viennent principalement d'Algérie et du Maroc. Débarqués seuls et clandestinement en France, ils ne peuvent prétendre au statut de réfugié, puisque la demande d'asile politique n'est prise en compte que dans le cas où la personne est mise en danger par son gouvernement. Donc un jeune garçon qui refuse de s'engager dans un GIA et craint des représailles n'entre pas dans cette catégorie. Celui qui ne fuit que la misère, encore moins. Sans la protection de cette association, ces jeunes errants, plus encore que les réfugiés politiques potentiels, n'ont d'autre recours que la rue, les squats, les réseaux de délinquance et de prostitution pour survivre. « En quatre ans, nous avons vu défiler six cents gosses, dont trois seulement ont fait une demande d'asile, explique Dominique Lodwick, présidente de l'association. Le centre prévu par les Affaires sociales ne va régler que le problème d'une poignée de ces mineurs isolés. Pour nous ce projet soulève une question : y a-t-il de bons émigrés dont on va s'occuper et des mauvais qui n'ont qu'à se débrouiller ? » Les Jeunes Errants demandent eux aussi à l'Etat de prendre ses responsabilités. Peut-être, cette fois, la République mettra-t-elle moins de vingt ans pour réagir...